

# REUNION DU 2 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le deux décembre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PERIER Philippe, Maire.

## Étaient présents :

Mme THUMEREAU Brigitte, M. LECARPENTIER Christian, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints ;  
M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, M. ORENGE Ludovic, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANCOIS Nadine et M. MALO Jean-Claude.

**Absents excusés :** Mme BROUTE Karine et M. JASSAK Julien.

Mme BROUTE a donné procuration écrite à M. BARTHELEMY et M. JASSAK à M. PERIER.

Mme CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

M. MALO souhaite que les convocations aux réunions du conseil municipal soient transmises plus tôt. Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité. Un compte rendu sommaire paraîtra sur le site internet de la commune.

## **COMPTE-RENDU MENSUEL DES COMMISSIONS (n°1/12-2014)**

**Travaux** (M. LECARPENTIER) : lors de sa réunion du 12 novembre, la commission a classé par ordre de priorité les travaux pouvant bénéficier d'un Contrat de Proximité et de Solidarité (CPS) :

1. Rénovation de la cantine scolaire municipale
2. Rénovation des deux classes situées dans le bâtiment en briques à l'école H. Blanc et remplacement de la chaudière à fuel
3. Agrandissement de la cuisine de la salle P. Anquetil
4. Rénovation de l'atelier communal
5. Remplacement des huisseries des vestiaires de foot

Un dossier de demande de subvention doit être déposé auprès des services du Département avant le 31 décembre 2014.

M. LECARPENTIER précise qu'il n'a pas encore reçu tous les devis sollicités à cet effet. Une prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 18 décembre prochain à 20 h pour la réalisation du dossier CPS (objet unique).

**Fêtes et cérémonies** (Mme THUMEREAU) : il est fait appel aux volontaires pour la confection de crêpes lors du Téléthon du 6 décembre et pour le déroulement du marché de Noël des 21 et 22 décembre prochains. L'installation des guirlandes de Noël est prévue le 5 décembre.

Une régie de recette est créée pour l'organisation de fêtes par la commune.

Après en avoir délibéré et suite aux propositions de Mesdames CLAEREBOUDT et FLOURY, le conseil municipal, FIXE les tarifs de vente pour le marché de Noël des 20 et 21 décembre prochains à savoir :

- \* 1 euro : le café, le thé et la petite bouteille d'eau
- \* 1,50 euro : le chocolat, la cannette
- \* 6 € un emplacement par exposant (stand d'1,50 m) pour une journée
- \* 10 € un emplacement par exposant (stand d'1,50 m) pour les deux jours

**Information** (M. BARTHELEMY) : la maquette du bulletin municipal est partie chez l'imprimeur. Les bulletins seront déposés en mairie en milieu de semaine prochaine pour une distribution les 12 et 13 décembre. Toute information utile à insérer dans le site de la commune et dans le prochain « p'tit bréautais » est bienvenue.

**Jeunesse et sports** (M. PERIER) : deux réunions sont prévues le 10 décembre, la 1<sup>ère</sup> à 17 heures et la 2<sup>ème</sup> avec le bureau de la J.S.B. à 19 heures.

**Environnement** (M. MALO) : il informe de la mise en place du nouveau bureau du S.A.G.E.

## **VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2013 PUBLIE PAR LE S.I.A.E.P.A. DE BRETTEVILLE/ST MACLOU (n°2/12-2014)**

L'assemblée prend connaissance des trois rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif transmis par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Bretteville/Saint-Maclou.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal,

à 12 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, M. JASSAK, Mme FLOURY,

M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS) et 3 voix contre (M. VANDERMEERSCH, M. ORENGE, M. MALO).

APPROUVE les trois rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX POUR AJOUT DE LA COMPETENCE D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) (n°3/12-2014)**

M. le Maire expose au conseil municipal que lors de la réunion du conseil communautaire du 3 novembre 2014, il a été décidé de modifier les statuts de la communauté de communes pour y ajouter l'élément suivant :

« Prise de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ».

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède,

ACCEPTE la modification des statuts de la communauté de communes, tel que défini ci-dessus

à 13 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, M. ORENGE, Mme BROUTE, M. JASSAK, Mme FLOURY, M. MALO) et 2 voix contre (M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS)

### **AVENIR DE L'AGENCE POSTALE (n°4/12-2014)**

M. le Maire évoque le devenir du bureau de poste local. Après échanges avec les responsables de la Poste, M. PERIER précise que si ce service est repris par la commune, une aide financière mensuelle de 937 € lui est attribuée mensuellement pendant une période de 9 ans pour couvrir les frais de personnel et de matériel. La Poste n'impose aucune contrainte quant aux créneaux horaires d'ouverture du service au public. M. PERIER propose que la commune prenne en charge l'agence postale en créant un poste. Il s'agit de définir si cette activité sera poursuivie dans le local actuel ou à la mairie. M. PERIER suggère de l'installer dans le bureau d'accueil du secrétariat de mairie. Un débat est engagé sur les points suivants :

- création d'un poste mixte (agence postale et accueil secrétariat de mairie)
- organisation des horaires d'ouverture de l'agence postale et de la mairie
- choix du lieu d'implantation du bureau de l'agence compte tenu des contraintes d'accessibilité aux handicapés, des mesures de sécurité et de confidentialité.

Le conseil municipal et les deux secrétaires sont invités à réfléchir sur ces points qui seront débattus à la réunion du mois de janvier prochain.

### **INFORMATION SUR LA GESTION DES ARCHIVES, L'EVENTUALITE D'UN PARC EOLIEN, LES PIGEONS SUR ET DANS L'EGLISE (n°5/12-2014)**

#### Gestion des archives

M. le Maire présente le devis qu'il a sollicité auprès d'un professionnel spécialiste du classement des archives communales. L'opération se chiffre à 11000 €. Le conseil municipal réfléchit.

#### Parc éolien

M. PERIER informe qu'il a été sollicité par une société réalisant une étude pour l'implantation de 3 éoliennes sur le territoire communal.

#### Pigeons sur et dans l'église

M. PERIER fait état de la présence d'innombrables pigeons au niveau de la toiture de l'église (à l'extérieur comme à l'intérieur) et dont les déjections risquent d'endommager la structure de l'église. Il a fait venir une entreprise chargée de la lutte contre ce fléau afin d'évaluer le problème et chiffrer une éventuelle intervention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. PERIER informe le conseil municipal qu'une représentation théâtrale aura lieu le 6 décembre prochain dans le cadre du Téléthon. Puis il fait part d'une réclamation formulée par Messieurs CHAMPION F. et LEROUX Y. (CONECTO) après réception de la demande de remboursement des frais occasionnés par le déplacement du coffret électrique devant leurs garages rue Delambre. Le déplacement de ce coffret a été fait sur demande de Mrs CHAMPION et LEROUX afin de permettre la construction de leurs garages. Un engagement écrit a été signé à ce propos en 2013.
- L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :
- \* l'habitation de M. LAMBERT rue d'héricy va être acquise par un propriétaire riverain,

- \* l'office notarial de Goderville doit transmettre une proposition d'honoraires pour l'établissement de l'acte notarié afférent à la vente d'un chemin communal à M. et Mme SAUTREUIL Lucien et ce dans le cadre de travaux hydrauliques
- Recherche par l'étude notariale de Goderville sur la donation d'une bande de terrain dans les années 60 à la commune par la famille CORRUBLE (route du petit pont).
- Suite à une réclamation de riverains de la route du petit pont, un tract va être rédigé et déposé sur les pare-brises des véhicules stationnés sur le parking nord à la gare afin de sensibiliser les automobilistes sur la vitesse excessive.
- L'assemblée réfléchit sur la dénomination de la voie (CR 21) pour permettre la numérotation des habitations futures du lotissement du Groupe Bertin Immobilier. Deux idées sont émises : route des trois cornets (si possible et en priorité) ou en deuxième position route des prés.
- Le conseil municipal prend connaissance de deux devis de l'entreprise Caux Maintenance :
  - o pour la réparation de 5 portes aux vestiaires du terrain de football pour un montant total de 1720 € TTC
  - o pour la fourniture et la pose d'un portillon aux vestiaires du terrain de football pour un montant de 894 euros HT. Il est demandé le rajout d'une butée en bas du portillon. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour ces deux devis de l'entreprise Caux Maintenance d'un montant total de 2792,80 euros TTC. Les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits au chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget primitif 2015.
- La commission des fêtes est chargée de l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire.
- M. ORENGE demande des informations concernant le bâtiment de l'ancien restaurant « Le Ptit Normand ». M. PERIER signale qu'il sera transformé en 2 logements.
- M. MALO demande si une réunion de la commission Economie est prévue prochainement.
- M. GUILLAIN évoque la vacance d'un logement avenue du 8 mai et suggère qu'il soit proposé au Prêtre. M. PERIER précise qu'Habitat 76 a déjà reçu des demandes.
- Mme CLAEREBOUDT signale que des individus de passage déposent leurs ordures ménagères au niveau du local clôturé rue des bosquets. Elle précise que ce local a besoin d'un nettoyage.
- Le conseil municipal prend note de la date des élections départementales fixées les 22 et 29 mars 2015.
- La séance du conseil municipal de janvier est fixée au 6.

La séance est levée à 23 heures.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.